

<https://clg-etienne-dolet-orleans.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article580>



Taxe d'apprentissage : choisissez la SEGPA Dolet !

- La SEGPA -

Date de mise en ligne : mardi 2 juillet 2024

Copyright © Collège Etienne Dolet - Orléans - Tous droits réservés

Le collège Etienne Dolet d'Orléans (45, Loiret) accueille 566 élèves dont 46 sont scolarisés dans la structure SEGPA.

La SEGPA (Section d'Enseignement Professionnel Adapté) est composée de 4 classes (de la 6ème à la 3ème) qui accueillent des élèves présentant des difficultés scolaires. Parmi ses missions, elle doit préparer les élèves à une orientation vers une formation qualifiante : CAP ou BAC professionnel.

La SEGPA Dolet propose deux ateliers aux élèves de 4ème (6h de formation/semaine) et 3ème (12h hebdomadaires) : HAS (Hygiène Alimentation Services) et ERE (Espace Rural et Environnement).

Depuis le 27 mai 2024, la plateforme de fléchage **SOLtéA** permet aux employeurs de désigner les établissements scolaires bénéficiaires du solde de la taxe d'apprentissage.

Par le biais du lien de connexion ci-dessous, vous pouvez désigner comme bénéficiaire de la taxe d'apprentissage (tout ou partie) de votre entreprise :

la SEGPA du collège Etienne Dolet - ORLEANS :

<https://employeurs.soltea.education.gouv.fr/espace-prive/#/employeurs/etablissements/19450055900027/detail/2130>

Par ce versement, vous pouvez ainsi contribuer à la promotion sociale et professionnelle de ces élèves et participer à l'amélioration de la qualité des enseignements qui leur sont dispensés.

Vous pouvez consulter (et télécharger si besoin) la brochure de présentation de la SEGPA du collège Etienne Dolet ci-dessous :

Nous comptons sur votre soutien !

Le Directeur en charge de la SEGPA, J.-B. Murcia

Le Principa du collège, F. Polidoro